

L'association Prévention Routière et Solidarités Nouvelles pour le Logement obtiennent le label "Don en confiance"



1

A l'issue de la période d'instruction de leur candidature, l'association Prévention Routière et Solidarités Nouvelles pour le Logement se sont vu délivrer l'agrément du Comité de la Charte du don en confiance le 19 mars 2015. L'agrément s'accompagne de la désignation d'un contrôleur dont la mission est de suivre l'organisation dans l'application des principes de la Charte pendant la validité de l'agrément.

Association Prévention Routière

Reconnue d'utilité publique depuis 1955, l'association Prévention Routière s'est donné pour mission de réduire le nombre et la gravité des accidents de la circulation routière. Pour cela, elle étudie, met en œuvre tous les moyens et encourage toutes les initiatives propres à améliorer la sécurité sur la route et à faire évoluer les comportements des usagers de la route.

Elle conduit ses actions dans de multiples domaines : éducation routière des enfants, sensibilisation et information du grand public et formation continue des conducteurs. Elle intervient régulièrement auprès des pouvoirs publics pour faire des propositions visant à améliorer la sécurité routière.

100 000 adhérents et donateurs soutiennent aujourd'hui l'action de l'association. Son réseau implanté sur tout le territoire national relaie sur le terrain les campagnes nationales et initie ses propres actions de prévention.

➔ [Plus d'infos sur www.preventionroutiere.asso.fr](http://www.preventionroutiere.asso.fr)

Solidarités Nouvelles pour le Logement (SNL) s'engage pour rendre le logement accessible aux personnes en situation de précarité. Habiter est une nécessité première, toute personne doit pouvoir habiter dans un logement décent et trouver sa place parmi les autres. SNL incite chaque citoyen à prendre sa part de responsabilité et de solidarité en se regroupant pour agir.

SNL :

- crée des logements très sociaux (1000 logements, 50 nouveaux par an),
- loue ces logements à des personnes en difficulté, le temps qu'il faut, pour qu'elles retrouvent une stabilité (7300 personnes successivement accueillies puis relogées),
- accompagne les ménages jusqu'à l'accès à un logement pérenne,
- témoigne pour mobiliser.

1200 bénévoles réunis en Groupes Locaux de Solidarités et les équipes salariées, mettent en œuvre localement ce projet en Ile-de-France. Les locataires sont membres de l'association.

➔ [Plus d'infos sur www.snl-union.org](http://www.snl-union.org)

La liste des 83 organisations qui sont agréées par le Comité de la Charte du don en confiance est en ligne sur : <http://www.comitecharte.org/liste-complete-des-organisations-agreees>

Le rôle du Comité de la Charte

Le Comité de la Charte du don en confiance, organisme à but non lucratif, exerce depuis plus de 25 ans la mission de contrôle de l'appel à la générosité publique. Son action se fonde sur l'élaboration des règles de déontologie, l'agrément des organismes volontaires pour se plier à une discipline collective vis-à-vis des donateurs et le contrôle continu des engagements souscrits. Sa position lui permet de combiner la nécessaire indépendance de jugement avec la proximité des acteurs du mouvement associatif.

Les 4 champs du contrôle continu exercé par les contrôleurs du Comité sont le fonctionnement statutaire et la gestion désintéressée ; la rigueur de la gestion ; la qualité de la communication et des actions de collecte de fonds ; et la transparence financière.

Pour voir le contenu détaillé des engagements souscrits par les organisations agréées ainsi que la liste de celles-ci : www.comitecharte.org.

Le public peut reconnaître les organisations agréées par la marque suivante :



Service de Presse : Pour toute information complémentaire

Marie-Pierre Medouga-Ndjikessi // au Comité : 01 53 36 35 02/03 // portable : 06 22 78 71 38 // à l'agence : MP & C 01 39 72 80 99 – www.mp-c.eu – agencerp@orange.fr – servicepresse@mp-c.eu

Twitter : @mapyntonga